

L'ambassadeur Bill Brock et moi-même nous rencontrons à tous les quelques mois pour chercher des moyens de contenir les différends et de renforcer le fondement bilatéral et multilatéral d'un élargissement de notre commerce. Le secrétaire Shultz et le ministre MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, ont convenu de se rencontrer quatre fois l'an pour gérer nos relations.

Dans les deux ou trois dernières années, je crois que nous nous sommes montrés capables de régler nos problèmes, de contenir les points de friction et d'attacher une importance toute particulière à nos sensibilités et intérêts respectifs dans la formulation de nos politiques. Par exemple, nous avons pu trouver une solution à la question du camionnage transfrontalier. Nous avons réussi à éviter une possibilité d'affrontement majeur touchant certaines actions américaines qui menaçaient notre très important commerce du bois d'oeuvre. Par entente mutuelle, nous nous sommes adressés au mécanisme de règlement des différends du GATT pour tenter de régler nos divergences touchant certaines pratiques de l'AEIE, notre agence d'examen de l'investissement étranger. Cette mesure, conjuguée aux initiatives que nous avons prises pour simplifier nos pratiques d'examen de l'investissement étranger, a fait que l'AEIE ne constitue plus un sérieux problème dans notre agenda bilatéral. Vos investissements sont toujours les bienvenus.

Il continue évidemment à se poser certains problèmes. Il serait bien extraordinaire qu'une relation de commerce évaluée à \$85 milliards par année ne génère pas certaines frictions.

Étant moi-même député de la Nouvelle-Écosse, j'ai été tout particulièrement préoccupé du fait que nos exportations de poisson et de pommes de terre, qui sont d'une importance vitale pour les provinces de l'Atlantique, continuent de faire l'objet de mesures de harcèlement sur le marché américain. Nos exportations de poisson ont fait l'objet de plusieurs enquêtes menées en vertu du droit commercial américain -- une autre de ces enquêtes vient d'ailleurs tout juste d'être lancée. D'ici deux semaines, nous saurons si des droits antidumping seront appliqués aux pommes de terre que le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard exportent aux États-Unis. Il est difficile de croire que vos importations de pommes de terre canadiennes, qui représentent moins de 5% de la consommation de la Nouvelle-Angleterre, pourraient être préjudiciables aux producteurs américains. Nos fermiers et nos pêcheurs peuvent mal s'accoutumer de l'incertitude et des frais juridiques associés à ces nombreuses enquêtes.

Le commerce des produits horticoles pose des problèmes particuliers en raison de la nature périssable de ces produits, du décalage des saisons de croissance et des différences dans les approches des gouvernements lorsqu'il s'agit de fournir une aide et un soutien. Franchement, nous ne sommes pas entièrement convaincus que les règles du GATT touchant les enquêtes antidumping tiennent adéquatement compte des particularités de ce commerce.